



## bilan d'activités

Le bilan des activités de l'année est d'abord un exercice de style pour présenter de façon objective et synthétique les résultats du CAUE et permettre à tous de les apprécier. La forme est à cet égard essentielle, raison pour laquelle j'ai souhaité qu'elle évolue afin de rendre encore mieux lisibles les missions exercées par le CAUE.

Pour autant, un bilan ne traduit pas toutes les énergies et convictions mobilisées ou ne relate pas les difficultés ou obstacles franchis. Alors, parce que celui-ci est le dernier de ma présidence, je mets à profit ces quelques lignes pour élargir le propos.

En premier lieu je m'adresse aux membres du Conseil d'Administration, pour les remercier de la confiance accordée, mais aussi pour la qualité et sérénité des débats comme la constance des prises de positions indispensables à la définition du projet CAUE. Je suis aussi particulièrement gré au Président et à l'Assemblée du Conseil Général d'avoir été les garants de la ressource fiscale sans laquelle le CAUE ne peut pas exercer ses missions.

Ma pensée va également aux salariés, car ils traduisent en actes concrets les missions du CAUE et les décisions du Conseil d'Administration, au plus proche des territoires et des préoccupations de chaque demandeur. Je sais combien il s'agit d'un véritable défi face à la créativité normative de la technostucture de plus en plus éloignée des réalités et besoins concrets à satisfaire.

Alors, je retiendrai du chemin parcouru ensemble combien il est riche de projets et solutions. Les orientations stratégiques dressées à partir de 2010 et l'offre de services recomposée à destination des collectivités en 2014 témoignent du souci permanent d'ajustement de nos missions.

Le paysage institutionnel mouvant avec le retrait des services de l'Etat, le renforcement des compétences des intercommunalités et le cadre régional recomposé obligent à rester vigilants et réactifs. Les lois sur la transition énergétique, les compétences des collectivités territoriales ou celle attendue sur les patrimoines sont à appréhender avec confiance.

C'est par des projets nouveaux et structurants que le CAUE confortera son rôle, dans le respect de ses fondements. Il devra s'appuyer sur la richesse de son réseau, avec l'Union Régionale et la Fédération Nationale des CAUE engagée dans un acte II des CAUE depuis le congrès de juin 2014.

Le CAUE saura, j'en suis sûr, trouver les ressources pour s'adapter aux réalités et partenaires du territoire qui m'est cher, la MOSELLE.



# bilan de l'activité

2014

Le bilan de l'activité du CAUE de la Moselle, pour l'année 2014, se décompose en cinq grandes parties :

- Vie de l'association
- Conseils
- Actions d'informations et de sensibilisation
- Pédagogie
- Partenariats

◀ 17 Juin 2014. Assemblée Générale du CAUE. Au préalable, visite guidée du Musée de la Guerre de 1870 et de l'Annexion à Gravelotte pour les adhérents présents.

# PLEIN CHAMP SUR...

## LA VIE DE L'ASSOCIATION

L'assemblée générale s'est tenue le 17 juin 2014 à Gravelotte, avec au préalable une visite du musée de la guerre de 1870 et de l'annexion.

Le **Conseil d'Administration** s'est réuni à deux reprises en 2014.

Sa composition est la suivante :

### Représentants de l'État :

- Jean-René LOUVET  
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation nationale
- Isabelle MICHARD  
Architecte des Bâtiments de France
- Jean KUGLER  
Directeur Départemental des Territoires de la Moselle
- Jacques BONIGEN  
Directeur Départemental Adjoint des Territoires de la Moselle;

### Représentants des Collectivités Locales :

- Jean FRANCOIS  
Vice-Président du Conseil Général
- Jean KARMANN  
Vice-Président du Conseil Général, Maire de Rouhling
- Clément LARCHER  
Conseiller Général,  
**Président du CAUE**
- François LAVERGNE  
Vice-Président du Conseil Général, Maire de Créhange

- Jean-Bernard MARTIN  
Conseiller Général, Maire de Cocheren
- Daniel ZINTZ  
Vice-Président du Conseil Général, Maire de Siersthal

### Représentants des Professions concernées désignés par le Préfet :

- Guy GEORGES  
Retraité, ancien chargé de mission au Parc Naturel Régional de Lorraine
- Jean-Luc PROBST  
Architecte D.P.L.G., représentant la profession
- Noëlle VIX-CHARPENTIER  
Architecte, Chambre Syndicale des Architectes
- Vincent TOFFALONI  
Architecte D.P.L.G., Président de l'Ordre des Architectes de Lorraine

### Personnes qualifiées désignées par le Préfet :

- Pascal DEMOULIN  
Architecte D.P.L.G., Chargé de mission Parc Naturel Régional des Vosges du Nord
- Jean-Luc BAUER  
Chef de la Division «Aménagement-Habitat» CEREMA

### Membres élus par l'Assemblée Générale :

- Henri BOGUET  
Maire de Fontoy
- Jean-Louis CHRISTOPHE  
Maire de Servigny-lès-Sainte Barbe
- Hubert GEHL  
Maire honoraire de

- Berviller-en-Moselle
- Michel GHIBAUDO  
Adhérent
- Didier GODFROID  
Fédération des Promoteurs Immobiliers Alsace Lorraine
- Alphonse MASSON  
Président de la Communauté de Communes du Bouzonvillois

### Représentant du Personnel :

- Frédérique AUCLAIR  
Architecte, chargée de mission.

### L'équipe permanente

- Direction : Bernard MAFFERT
- Secrétaire Générale et Chargée de Communication Nathalie THEIS
- Assistante de Direction et d'Architectes : Isabelle CHRISTOPHE
- Documentaliste : Patricia GARBE

- Chargés de mission :  
Florence AMIAUX-LALLEMENT, architecte, chargée de l'assistance architecturale  
Frédérique AUCLAIR, architecte, chargée de la formation et du développement durable  
Thierry DERELLE, paysagiste-conseiller  
Jean KAIL, plasticien, chargé du patrimoine rural et du ravalement des façades  
Guénaëlle LE BRAS : architecte, chargée de la pédagogie.

### Les architectes conseillers

- Alain CONTEAU •
- Françoise HAMPÉ •
- Carine KACZMAREK •
- Corine MANGIN •
- Julian PIERRE •
- Pierre WAVASSEUR.



• **LES ADHÉRENTS**

**Communes (134)**

Achen • Alzing • Ancy Sur Moselle • Arry • Audun-le-Tiche • Basse-Ham • Belles-Forêts • Bénestroff • Betting • Bitche • Blanche-Eglise • Blies-Guersviller • Bouzonville • Brettnach • Brouviller • Buding • Charly-Oradour • Château-Salins • Château-Voué • Cocheren • Coin-les-Cuvry • Coin-sur-Seille • Colmen • Dabo • Dalem • Dalstein • Destry • Diebling • Dieuze • Distroff • Donnelay • Enchenberg • Ennery • Ernestviller • Filstroff • Flastroff • Fontoy • Forbach • Foulcrey • Frauenberg • Freyming-Merlebach • Gandrange • Gosselming • Grosbliederstroff • Guerstling • Guinkirchen • Hagondange • Halstroff • Haraucourt Sur Seille • Haselbourg • Hattigny • Hauconcourt • Havange • Heining-lès-Bouzonville • Héming • Henridorff • Henriville • Hestroff • Hilbesheim • Hombourg-Budange • Hombourg Haut • Hoste • Hottviller • Insviller • Jallaucourt • Jury • Jussy • Kanfen • Kerbach • Lachambre • Laquenexy • Lening • Ley • Lixing-les-Rouhling • Malling • Malroy • Marsal • Marthille • Mécleuves • Moncheux • Morsbach • Moulins les Metz • Moussey • Moyeuvre-Petite • Munster • Neufchef • Neunkirchen les Bouzonville

• Niderviller • Nilvange • Nitting • Novéant Sur Moselle • Orny • Œting • Oudrenne • Petit-Réderching • Petite-Rosselle • Plappeville • Pouilly • Rahling • Raville • Réding • Rémering-les-Hargarten • Retonfey • Rhodes • Riche • Rochonvillers • Roncourt • Rouhling • Rozérieulles • Rustroff • Saint Jean Kourtzerode • Saint Médard • Sainte-Barbe • Schoeneck • Scy-Chazelles • Servigny les Raville • Servigny les Sainte Barbe • Solgne • Sotzeling • Soucht • Talange • Tétting-sur-Nied • Theding • Thionville • Tromborn • Valmestroff • Varize • Verny • Villing • Virming • Vittersbourg • Voyer • Wittring.

**Communautés d'Agglomération et de Communes (10)**

Communauté de Communes de l'Etang du Stock • Communauté de Communes des Deux Sarres • Communauté de Communes des Trois Frontières • Communauté de Communes du Bouzonvillois • Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont • Communauté de Communes du Pays de Bitche • Communauté de Communes du Pays des Etangs • Communauté de Communes du Val de Moselle • Communauté de Communes du Sud Messin • Communauté

de Communes Rives de Moselle.

**Particuliers (18)**

BARTHELEMY Jean-Claude • BELIN François • BERINGUER Thierry • BRION GOULON Anne-Marie • CHRISTOPHE Jean-Louis • DAMBRINE Michèle • DILIGENT Jean-Marie • ENGEL Gérard • GEHL Hubert • GHIBAUDO Michel • JACQUES Colette • LENNHOF Monique • OSWALD Jean-Luc •

PETITJEAN Michel • PILAT Paul • RICHERT Willy • SCHLOSSER René • ZIMMER Jacqueline.

**Associations (4)**

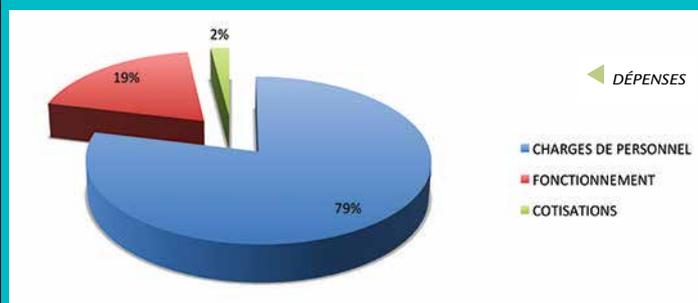
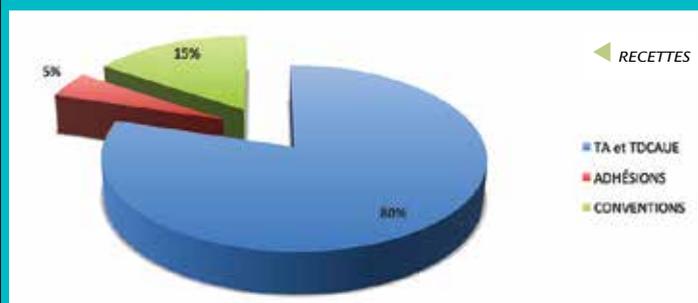
AGURAM à Metz • Fédération des Promoteurs Immobiliers d'Alsace Lorraine à Chatenois • LQE à Nancy • RED à Attert (B).

**Professionnels (2)**

EPFL à Pont-à-Mousson • Peintures Kling à Lixing-les-Saint-Avold.

**RECETTES ET DÉPENSES**

Le compte de résultat 2014 présente un déficit de 56 770 €, dû essentiellement au retard de versement de la Taxe d'Aménagement. Les recettes, d'un montant de 1 132 126 €, proviennent principalement de la Taxe d'Aménagement, des adhésions et des conventions. Les dépenses, d'un montant de 1 188 898 €, concernent les charges de personnel, de fonctionnement et les cotisations.



## LES CONSEILS

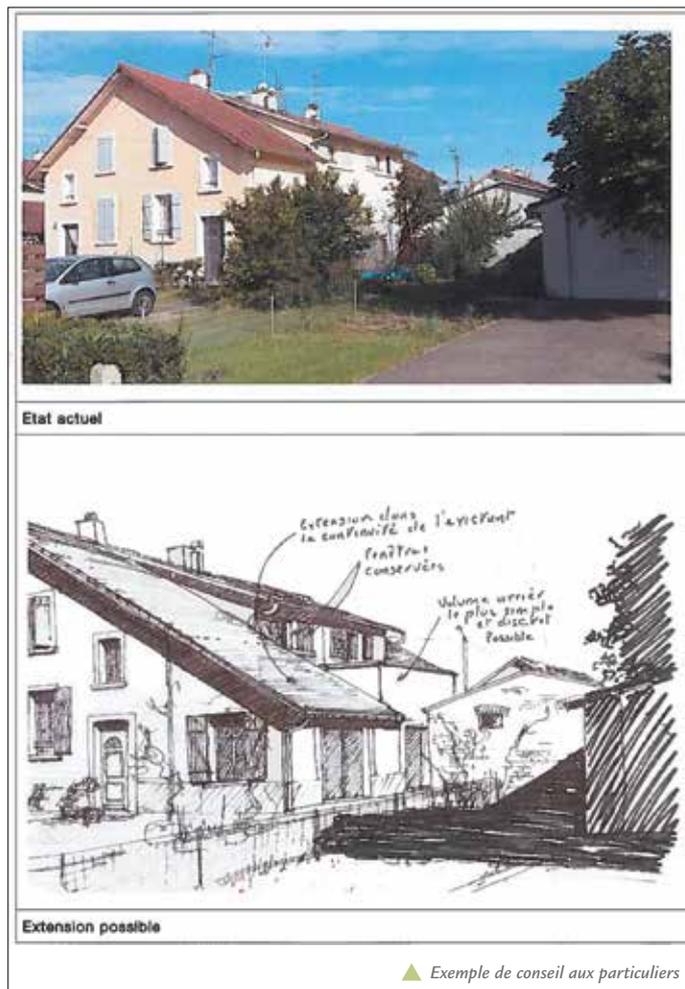
### Le conseil aux particuliers

Le conseil aux particuliers est l'une des missions de base du CAUE. Il est même une mission originelle et fondatrice. Destiné à tous ceux qui ont des projets de construction neuve, de rénovation ou de modification d'un bâtiment existant, les consultations des architectes conseillers sont gratuites, sur rendez-vous ou par téléphone, et font l'objet d'un écrit.

N'ayant ni un rôle de conception, ni une habilitation à délivrer des autorisations de construire, l'architecte conseiller a pour mission d'accompagner le particulier dans sa démarche vers une réflexion cohérente et qualitative de son projet.

Consulté de préférence avant la demande de permis de construire, les recommandations de l'architecte conseiller peuvent alors éviter bien des erreurs.

Deux cent quinze particuliers se sont adressés au CAUE spontanément (courriel ou téléphone), ce qui représente une augmentation de 12 % par rapport à 2013. Les demandes portent sur des constructions neuves pour 22 %, 33 % pour des réhabilitations, 34 % pour du ravalement et de



l'isolation thermique par l'extérieur et 29 % concernent des renseignements et informations sur des questions diverses : les matériaux, les économies d'énergie, les financements,

la législation, les litiges entre voisin ou les problèmes d'isolation.

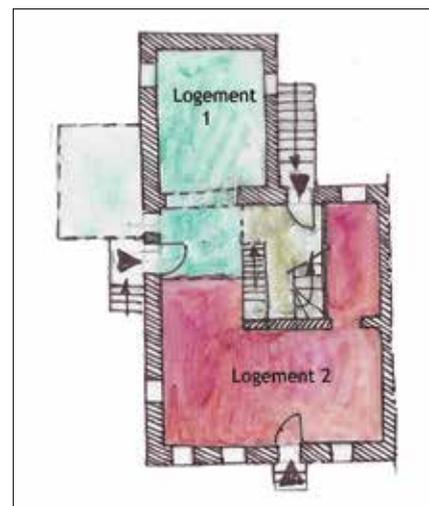
Vingt-cinq conseils ont été délivrés à des professionnels pour des questions relatives

à des palettes végétales, des palettes de couleurs, des réhabilitations et de la réglementation.

Vingt-cinq dossiers ont été traités dans toute la Moselle, dans le Cadre d'une Convention avec la Région Lorraine et l'Union Régionale des CAUE, afin de valoriser l'utilisation du bois en bardage et de favoriser l'insertion paysagère des bâtiments agricoles dans le paysage.

Sept conseils ont été délivrés à des associations sur des problématiques comme l'entretien d'espaces verts, la réhabilitation ou l'agrandissement de bâtiments existants.

▼ Conseil aux particuliers : pistes de réflexion pour la création de logements - schéma de principe



# Comment avoir des aides pour ravalaler sa façade

Les habitants de la communauté de communes du Pays de Bitche peuvent bénéficier d'aides pour ravalaler leurs façades. Mais également du soutien du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

## Qui accorde des aides ?

Tous les habitants de la communauté de communes du Pays de Bitche peuvent avoir des aides, de la communauté de communes et du conseil régional de Lorraine, pour affecter des travaux de façades. Les aides sont simples à demander et à utiliser. Elles permettent de financer la rénovation et améliorer le cadre de vie. « Les subventions sont accordées après les travaux, sur présentation d'une facture acquittée et après contrôle », indique Vincent Gebel, agent de la communauté de communes.

## Quelles sont les conditions ?

Ces subventions ne sont pas accordées à toutes les demeures. La construction doit avoir plus de 25 ans (contre de la communauté de communes) au date d'avoir les 100 (contre de la communauté de communes) ou 150 ans (contre de la communauté de communes) de la commune. « Les travaux ne doivent pas se limiter à un simple époussoirage, précise Vincent Gebel. Le montant des travaux doit être supérieur à 7 000 €. Aucune condition de revenu n'est exigée. Et le propriétaire peut également obtenir d'autres aides ».

## Comment obtenir ces aides ?

Tout simplement en remplissant un dossier disponible sur le site de la communauté de communes.



Patrick Ziehl (à gauche), de Walschbronn, a profité de ces aides pour rénover sa maison. Un dispositif soutenu par Christian Schwaiblmair, vice-président de la communauté de communes, et Vincent Gebel, agent de la communauté de communes.

la mairie soit au siège de la communauté de communes. « Attention, il ne faut pas écumer les travaux avant d'avoir obtenu la notification de la subvention », affirme Vincent Gebel.

## Combien ça coûte ?

À la communauté de communes du Pays de Bitche, le budget est de 100 000 €. En 2012, 120

dossiers ont été présentés. En 2013, 70. En 2014, 404. 45 projets ont été proposés.

## Quel est le montant de ces aides ?

La communauté de communes accorde une aide équivalente à 10 % du montant des travaux (dans la limite de 3 000 €). Le conseil Lorrain apporte aussi dans sa besoi-

10 %.

## Et en préliminaire bâtiment de France ?

Plusieurs premières bâtiments de France existent au Pays de Bitche : autour de la chapelle de Strasbourg à Bitche, de la chapelle des Ventes à Gertzenbrack, de la maison du vinteur à Heimersdorf, de la chapelle Sainte-Vierge à Eschenberg, de l'abbaye de Sturzelbronn, de l'association de Schœnbach, des ruines des châteaux d'Égualshardt et Philippsbourg. Là, les aides peuvent monter à 15 %.

## Qu'est-ce que le CAUE ?

Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Moselle est un ap-

vice gratuit qui est proposé à tous ceux qui décident de rénover leurs façades. « Nous apportons un conseil sur les matériaux, les couleurs, l'impact des façades. L'objectif est de mettre en valeur chaque bâtiment, en fonction de son environnement, selon les souhaits des propriétaires », juge Jean Kail, chargé de mission et cofondateur du CAUE de la Moselle.

## Est-ce un conseil ou une obligation ?

« Nous apportons un conseil, mais ce n'est pas une obligation », précise Jean Kail. Quand on lui demande, il intervient plusieurs fois, avant que les travaux ne commencent, pour sélectionner les couleurs, les matériaux. « Les gens trouvent qu'après nous intervention les travaux sont plus chers et plus compliqués, alors que ce n'est pas le cas. Je parviens à diminuer le coût des projets ».

## Un exemple à Walschbronn

La maison située au 7, rue des Jendres à Walschbronn compte parmi les nombreuses anciennes demeures agricoles, transformées au fil du temps. « Elle appartenait à mes grands-pères, je l'ai achetée en 1973 et ravalée à partir de 2012, confia Patrick Ziehl, le propriétaire. Je l'ai aménagée au fur et à mesure et j'ai transformé notamment l'ancien grenier à foin en atelier ».

« Le vinage est à peu près terminé, il reste plus qu'à finir l'atelier, murer le toit », dit-il.

« Par des choix de matériaux et de couleurs judicieux, explique Jean Kail, chargé de mission et cofondateur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Moselle, le ravalement a été l'occasion de redonner de la cohésion à cet ensemble, de le rapprocher de son histoire, sans pour autant faire des travaux complexes ou très coûteux ».

▲ *Républicain Lorrain du 10 juillet 2014*

▶ *Scheuerwald, commune de Launstroff.*

*Campagne de ravalement de la Communauté de Communes des Trois Frontières suivie par le CAUE de la Moselle.*

*Ravalement d'une grande demeure d'agriculteurs.*

*Etat avant et après travaux.*



## PLEIN CHAMP SUR...

### Les campagnes de ravalement de façades

À l'initiative de communes ou de groupements de communes, ces campagnes permettent de mettre en place une assistance au service des habitants, de dispenser des conseils pratiques, et d'associer une action de sensibilisation architecturale. Le changement d'image des communes s'opère avec des séquences entières d'immeubles ravalés. Au total, trois cent cinquante sept conseils et conformités ont été donnés, répartis ainsi :

- Communauté de Communes du Pays des Etangs : sept conseils et dix avis de conformités / non conformités
- Communauté de Communes du Pays de Bitche : quatre vingt neuf conseils et quarante-trois avis de conformités / non conformités
- Communauté de Communes des Deux Sarres : vingt et un conseils et quinze avis de conformités / non conformités
- Communauté de Communes Rives de Moselle : quatre vingt conseils et soixante-six avis de conformités / non conformité
- Communauté de Communes des Trois Frontières : quatorze conseils et quinze avis de conformités / non conformités
- Communauté de Communes du Sud Messin (Territoire du Vernois): quatorze conseils et sept avis de conformités / non conformités.
- Communauté de Communes de Cattenom et Environs : treize conseils



puisque cet aspect est validé par les différents services instructeurs, mais sur les problèmes architecturaux et urbains liés aux projets. Au total, deux cent soixante huit conseils et conformités ont été donnés, répartis ainsi :

- **Bitche** : cent quatorze dossiers (conseils aux particuliers et à la commune, avis sur dossiers de droit des sols)
- **Fontoy** : cent un dossiers (conseils aux particuliers et à la commune, avis sur dossiers de droit des sols)
- **Hagondange** : cinq conseils
- **Hombourg-Haut** : trente conseils
- **Petite-Rosselle** : quinze conseils
- **Talange** : trois conseils

### Le déroulement de la mission

La fréquence des interventions de l'architecte-conseiller est fixée en fonction des besoins de la collectivité et fait l'objet de la mise en place d'un calendrier de consultations régulières. Lors de ces journées, l'architecte conseille les habitants et les élus sur le lieu même de leur projet (ce qui permet de coller au mieux au contexte) et se rend dans les locaux de la collectivité pour examiner des dossiers liés aux droits des sols. Dès lors que la collectivité est informée des projets

**Les menuiseries extérieures.**  
**Les volets bois sont à conserver, à restaurer ou à remplacer à l'identique. Ils seront peints (pas de lasure, pas de bois naturel).**  
**La porte d'entrée à remplacer sera en bois peint, de même teinte que les volets. Elle sera de facture et composition sobre, rappelant les portes lorraines traditionnelles (pas de formes géométriques de style contemporain).**

Teinte choisie en concertation sur place (volets + porte entrée) : **RAL 3003 « Rouge-rubis »**

LES PORTES

- Les portes anciennes en bois ou en métal doivent être conservées et restaurées si nécessaire.
- En cas de remplacement, il convient de restituer la porte selon son aspect et son matériau d'origine.

Photo de gauche :  
 • Imposte croix rectangulaire au linteau cintré.  
 • Matériau P.V.C.  
 Incompatible

Photo de droite :  
 • Mises en sautoir.  
 • Dessin masqué.  
 • Matériau P.V.C.  
 Incompatible

^ extrait de la fiche conseil « menuiseries » du STAP-Moselle

1 2 3

imposte fixe  
 plein ou vitré  
 panneaux pleins

^ exemple de composition d'une porte d'entrée

◀ *Petite-Rosselle Assistance Architecturale*  
 Conseil pour le remplacement de la porte d'entrée et la restauration des volets

de ses habitants, elle peut proposer un rendez-vous avec l'architecte-conseiller de façon à ce que le projet soit orienté au mieux dès le début.

Cette manière de fonctionner permet ensuite, lors de l'instruction du dossier,

d'éviter un maximum de refus. En ce qui concerne les conseils liés aux projets communaux ou intercommunaux, ceux-ci sont délivrés directement aux élus demandeurs.

L'architecte assiste les élus dans leurs choix.

L'architecte peut, au besoin, animer avec les élus, des réunions de concertation avec les maîtres d'ouvrages privés (ex : aménageurs, lotisseurs) et les représentants de la maîtrise d'œuvre, ou les réunions publiques d'information des habitants.

## PLEIN CHAMP SUR...

### Le conseil aux collectivités

Il s'adresse à toutes les collectivités soucieuses d'améliorer l'image de leurs communes : aménagement, développement, élaboration ou révision d'un document d'urbanisme, travaux neufs ou réhabilitation. Le CAUE peut être sollicité, le plus en amont possible, par une simple demande adressée au président.

Sauf exception, le conseil est donné par écrit pour un dossier plus complet. Il est gratuit ; le CAUE ne fait pas de maîtrise d'œuvre. Toutefois, si le simple conseil doit être poursuivi par un accompagnement, la démarche en est expliquée au maître d'ouvrage.

En 2014, les conseils au nombre de quatre-vingt, ont essentiellement porté sur :

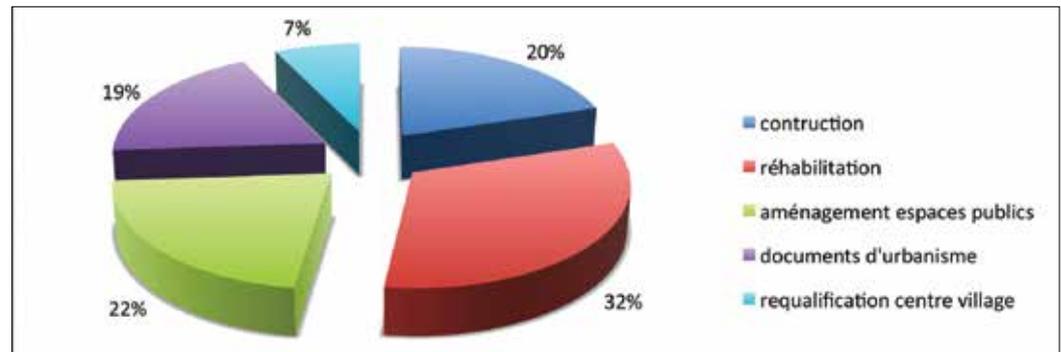
- la construction, la réhabilitation ou l'extension de bâtiments publics
- les aménagements d'espaces publics
- la requalification de centre village
- l'élaboration de documents d'urbanisme

En fonction de la nature du projet (bâtiment, nouveau quartier, extension de village, espace public, paysage) et en fonction de sa complexité, le conseil du CAUE apporte l'un ou plusieurs des éléments suivants :

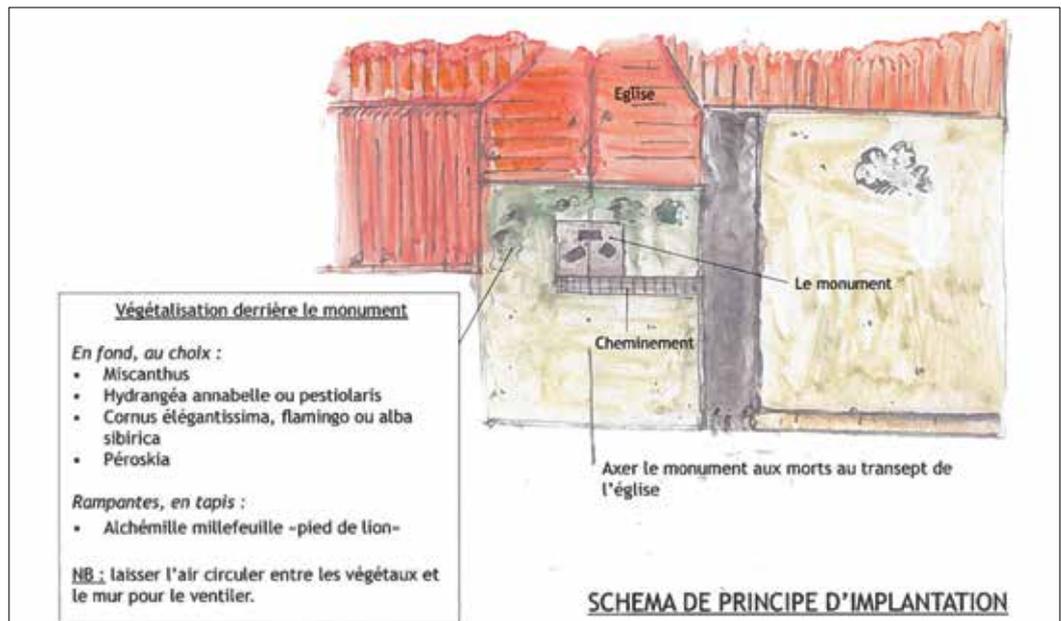
- les questionnements incontournables relatifs à un projet,
- l'analyse succincte de la qualité du/des site(s) pressenti(s) et du bâti existant en cas de réhabilitation,
- l'opportunité et la faisabilité architecturale ou urbaine, le calendrier courant d'une opération, des étapes clés et des étapes d'un projet,
- L'approche globale du coût du projet et de l'opération dans son ensemble,
- le rôle et la responsabilité du maître d'ouvrage.

Tous les élus mosellans et leurs services, adhérents ou non, peuvent bénéficier d'un conseil.

▼ Conseil aux communes Répartition des demandes



▼ Pouilly Projet de création d'un monument aux morts



### L'accompagnement des maîtres d'ouvrage publics

Le CAUE est régulièrement amené à conduire des réflexions préalables visant à permettre aux élus de se prononcer sur l'opportunité d'un projet de construction ou d'urbanisme, qu'il s'agisse par exemple de l'ouverture à l'urbanisation d'un secteur particulier, de la réalisation d'un équipement ou de la réaffectation de bâtiments communaux.

L'objectif n'est pas nécessairement d'aboutir à une réalisation, mais plutôt de donner aux élus l'ensemble des éléments qui leur permettront de décider en connaissance de cause.

Le CAUE assure cette mission dans le cadre des conventions conclues avec la maîtrise d'ouvrage publique, qui suppose une contribution financière affectée à son activité générale.

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE : Palette de couleurs

Réalisation d'une palette de couleur pour la mise en place d'une campagne de ravalement des façades

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN: Inventaire patrimonial préalable au ravalement des façades

Inventaire patrimonial du bâti, recherche de couleurs et élaboration d'un guide de ravalement.

À noter la signature de conventions gratuites, afin de réaliser des pré-programmes :

### DESTRY : Réaménagement de la place de la mairie

Rédaction du pré-programme, document de référence préalable à la définition d'une commande de maîtrise d'œuvre.

### POUILLY : Requalification de la traversée

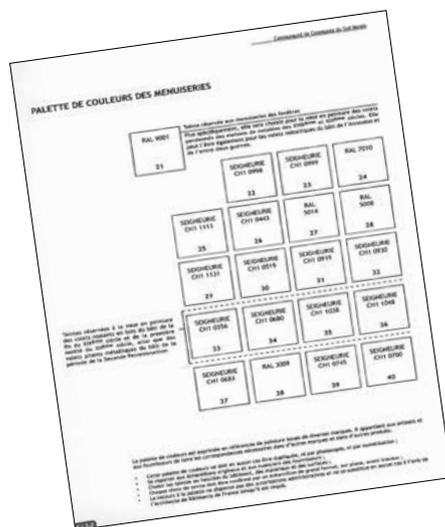
Définition des principes d'aménagement de la traversée et pré-programme de l'aménagement de la place de l'église.

### TETING-SUR-NIED : Salle polyvalente

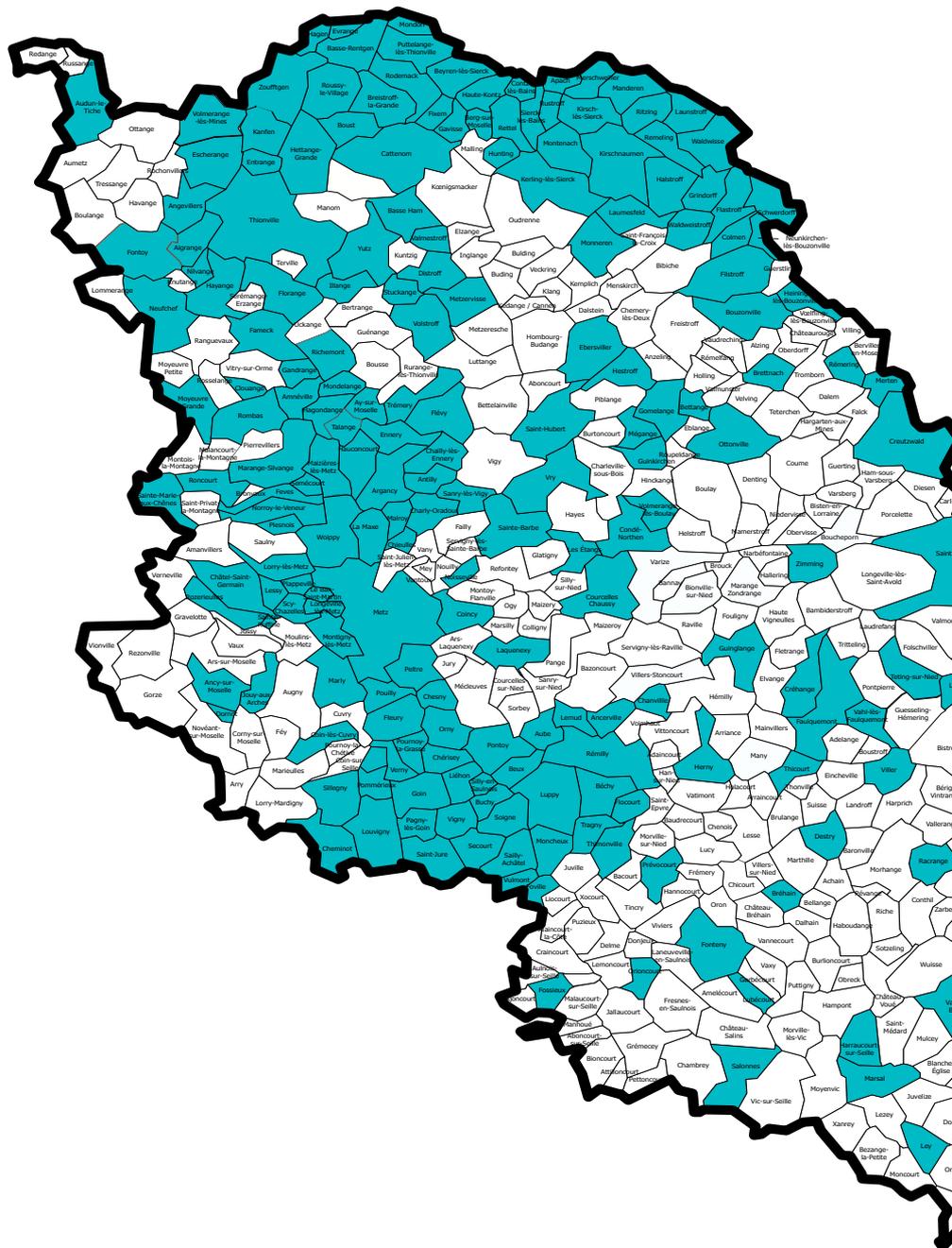
Pré-programme pour la réhabilitation ou la construction d'une salle polyvalente.

### FORBACH : Extension du Centre d'Animation Culturelle - Construction d'une nouvelle salle

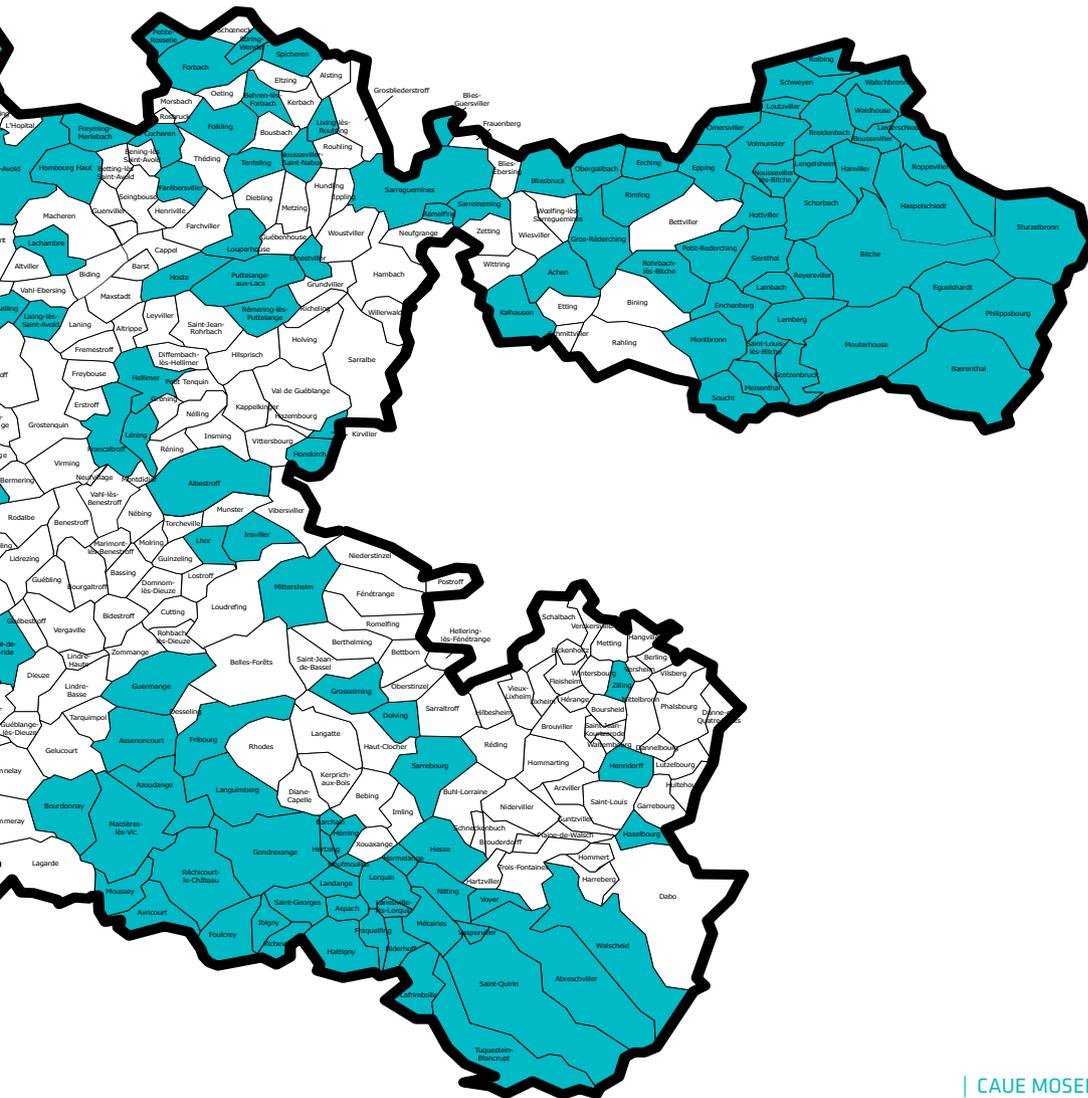
Rédaction du pré-programme, document de référence préalable à la définition d'une commande de maîtrise d'œuvre.



# PLEIN CHAMP SUR...



## LES CONSEILS ET ACCOMPAGNEMENTS DU CAUE



## ACTIONS D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION

Le CAUE mène chaque année des actions diversifiées de communication et de sensibilisation afin de permettre le partage de la connaissance du territoire de la Moselle et de l'histoire de l'architecture.

Salon URBEST – du 28 au 30 janvier 2014

Présentation des activités et productions du CAUE sur le stand du Conseil Général

- Rendre le CAUE visible auprès des élus.
- Répondre aux questions des élus en direct, donner des conseils sur place.
- Prendre contact avec des élus, pour des conseils ultérieurs.

Déam(bus)lation, semaine du développement durable – 4 et 5 avril 2014

En partenariat avec Metz Métropole et la Maison d'Architecture de Lorraine, le CAUE a proposé des visites commentées de projets d'architecture ou d'urbanisme ayant une dimension écologique ou contribuant à une ville plus durable. Le déplacement entre les sites s'est fait en Mettis.

- **Manufacture de Tabac**, réhabilitation en logements LOGIEST.
- **Présentation du projet de rénovation du siège de la BPL**, retenu par l'ADEME au travers de l'appel à projet PreBat



► Déam(bus)lation.  
Arrêt Mettis devant la gare

- **Metz-Borny : rénovation urbaine.** Diversification des formes urbaines, désenclavement du quartier, mixité fonctionnelle avec la création de commerces, de services et d'équipements publics majeurs (exemple de la Boîte à Musique BAM, architecte Rudy Ricciotti)

qualités architecturales intégrant de nombreux aspects environnementaux comme les matériaux bio-sourcés (bois et paille), qualité de l'air intérieur, performances thermiques, etc. Cette démarche d'ensemble en faveur de la qualité environnementale a été récompensée par un prix LQE (Lorraine Qualité Environnement).

Visite de bâtiments en Moselle : partage d'expériences – 4 juillet 2014

À destination des élus et de leurs services, le CAUE, en partenariat avec LQE, a proposé la visite des locaux sociaux des ateliers municipaux de Bitche et la salle communale de Schweyen.

Ces deux bâtiments neufs ont été retenus pour leurs

Les maîtres d'ouvrage ont exposé les aspects qualitatifs sur lesquels ils ont été exigeants, leurs critères de sélections, les moyens mis en place pour le suivi des projets, la démarche participative auprès des futurs utilisateurs à Bitche et auprès de la population de Schweyen, et l'intérêt de cette démarche partagée.

► Salon URBEST  
Présentation du stand



Les architectes ont expliqué leur parti pris architectural, les points forts des projets, mais aussi les difficultés rencontrées.

### Journée du Patrimoine : paysages, villages et maisons – 19 septembre 2014

Itinéraire de découverte de lieux, bâtiments et repères représentatifs de la Moselle rurale qui composent le paysage à différentes échelles et qui font sens dans l'Histoire.

Les participants ont pu découvrir le village de Saint-Bernard ainsi que

celui de Montdidier avec ses cimetières et aiguoirs restaurés, visiter la Vieille Maison de Gomelange, «la maison Bonert» d'Hellimer et la chapelle Saint Donatien de Linstroff.

### Courrier Service

Rédaction d'articles pour le courrier des lecteurs du Républicain Lorrain (chaque premier vendredi du mois) dont l'objectif est d'informer le particulier sur les sujets qui le préoccupent et les sujets en rapport avec l'actualité.

▼ Journée du Patrimoine : Paysages, villages et maisons, regarder les paysages du quotidien



▲ Partage d'expériences à Bitche et Schweyen

### Projets urbains et renouvellement des centres-ville en Loire-Atlantique – 2 et 3 octobre 2014

Un voyage d'études en Loire-Atlantique, qui associait visites de terrains, atelier, échanges avec les élus, interventions d'experts, a été proposé aux maîtres d'ouvrages publics (élus et leurs services), professionnels du bâtiment (architectes, bureaux d'études, SEM, AMO, entreprises, etc.) et services de l'Etat (DDT, ADEME, DREAL, etc.).

### Fête de l'Energie à Metz – 4 octobre 2014

Cette manifestation, initiée par les Espaces Info Energie, a pour objectif de sensibiliser le grand public et les personnes intéressées par un projet de construction ou de rénovation ou de réhabilitation, aux enjeux du patrimoine. C'est l'occasion pour le CAUE de présenter son activité et de dispenser des conseils individualisés.

▼ Journée du Patrimoine : Paysages, villages et maisons, regarder les paysages du quotidien - Visite de la Maison Bonert (1716) à Hellimer



## LE CENTRE DE DOCUMENTATION



*Le centre de documentation du CAUE de la Moselle, équipé du logiciel documentaire Kentika, met à disposition du public un fonds documentaire spécialisé en architecture, patrimoine, habitat, urbanisme, paysage. Ce fonds documentaire est composé de près de trois mille cinq cent ouvrages ainsi qu'une vingtaine d'abonnements, le tout en consultation sur place.*

Contact : Patricia Garbe  
Horaires d'ouverture :  
Lundi, Mardi, Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

### La demande en documentation en 2014

Le centre de documentation est tout d'abord un outil interne pour les chargés de mission, principaux demandeurs. On compte sur l'année 2014, cinquante demandes extérieures. Ces demandes sont regroupées en catégories :

Les partenaires, professionnels, et adhérents (quinze demandes) questionnent principalement sur l'habitat durable, la biodiversité, la Reconstruction et recherche d'illustrations. À noter les

demandes de vingt CAUE. Enfin les étudiants, enseignants (dix demandes) interrogent le CAUE sur l'habitat régional, sur des architectes de renom comme F. Fillod, Aillaud, et les particuliers (cinq demandes) sur les lucarnes, maisons à colombages et l'architecture bioclimatique.

### Gestion et diffusion de l'information

En 2014, le centre de documentation s'est enrichi de plus de 400 références.

- L'exposition «Patrimoine d'Avenir» a été présentée lors des journées du

patrimoine à Bataville (Association Chaussures Bataville) en septembre dernier.

- L'exposition «L'industrialisation selon F. Fillod» sera présentée dans le département du Jura de décembre 2014 au 30 juin 2015, dans le cadre d'une semaine thématique «Au cœur du métal» organisée par le lycée des métiers d'Art du Métal Ferdinand Fillod à Saint Amour (39). L'exposition est attendue 5 semaines à l'Atelier des Savoirs-faire de Ravilloles, puis à la Cartonnerie de Mesnay et au Musée de la Lunette de Morez.

## LES PUBLICATIONS

### PERSPECTIVES

Perspectives est le bulletin de l'actualité architecturale, paysagère et urbaine en Moselle. Créé en 1997, il est destiné à être diffusé aux adhérents et partenaires du CAUE, c'est un outil de communication externe dont le but est de sensibiliser le grand public à la culture architecturale, à l'urbanisme et au paysage.

En 2014, deux numéros sont parus : le bilan d'activités et un numéro consacré à la rénovation de son habitation.



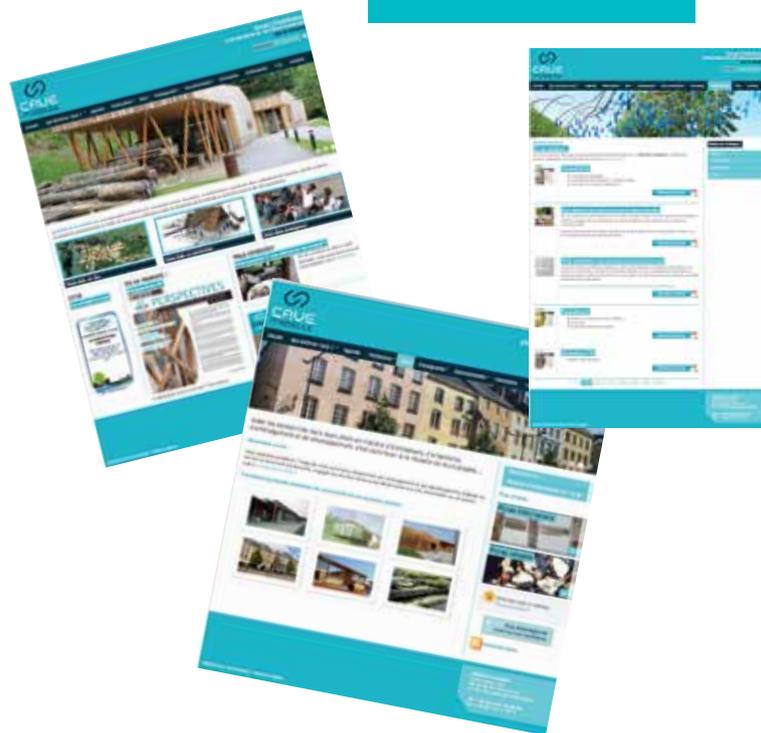
### CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Réalisation d'une plaquette d'informations sur les compétences du CAUE de la Moselle pour conseiller, réaliser les analyses partagées des territoires communaux et accompagner les communes dans leurs projets.



### A LA DÉCOUVERTE DE SON CADRE DE VIE QUOTIDIEN

Réalisée en partenariat avec l'Inspection Académique de la Moselle et Canopé, cette publication a pour objectif de soutenir les enseignants dans leur démarche d'éducation à la citoyenneté par le biais d'une sensibilisation au cadre de vie. La finalité est de permettre à l'enseignant de développer chez ses élèves une attitude d'observation et d'interrogation afin de comprendre et de s'approprier leur cadre de vie quotidien.



### SITE INTERNET

Suivez notre actualité sur le site internet du CAUE à l'adresse : [www.caue57.com](http://www.caue57.com)

Vous êtes informés de toutes les actions et services proposés par le CAUE, vous avez la possibilité de télécharger les différentes publications, les fiches informations, les fiches conseils, ou tout simplement connaître les actualités liées à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

habitat

**Le ravalement de façade**

Le ravalement de votre maison peut être l'occasion de valoriser son aspect. Le premier objectif est d'éviter sa dégradation en assurant une protection adaptée aux murs. C'est aussi le moment de s'interroger sur l'opportunité d'isoler la maison par l'extérieur.

Le ravalement de façade est un projet qui nécessite une phase de préparation où doivent être abordées les questions techniques, économiques, administratives et esthétiques.

**Les étapes clés du projet**

**1. S'entourer d'un conseiller objectif et désintéressé**  
Le ravalement est une opération technique qui nécessite une dépense importante dans le budget domestique. Il est indispensable d'avoir un conseil désintéressé dont l'objectif sera d'assurer la pérennité et la mise en valeur de la maison. Le C.A.U.E. de la Moselle peut vous accompagner gratuitement dans votre démarche.

**2. Connaître le caractère et l'histoire de sa maison**  
Le style architectural de votre maison, ses caractéristiques, la nature de la construction vont déterminer les choix techniques et esthétiques du projet de ravalement.

**3. Faire des choix techniques et esthétiques appropriés**  
Évaluer la nature et l'état du revêtement mural et des autres éléments qui composent la façade (encadrements, menuiseries, volets...) pour apprécier le type de travaux à entreprendre. C'est le caractère de votre maison qui va déterminer le choix des matériaux, les aspects de finition et les couleurs possibles.

**4. Choisir les couleurs**  
Les couleurs doivent être au service de l'architecture du bâtiment et de son environnement.

**5. Identifier les travaux complémentaires à réaliser**  
Le chantier de ravalement est l'occasion de vérifier et d'entretenir les chéneaux, la toiture, les souches de cheminées en profitant de l'échafaudage en place.

**6. Comparer les prestations et les coûts des travaux**  
Les types de travaux à réaliser et la qualité des matériaux à mettre en œuvre seront définis avec le même descriptif afin de comparer les devis des entreprises sur la même base.

**7. Obtenir les autorisations nécessaires**  
Le ravalement de façades doit faire l'objet d'une « déclaration préalable » en mairie (cf. site [service-public.fr](http://service-public.fr)).

**8. Solliciter les éventuelles subventions**  
Renseignez-vous auprès de votre mairie.

**9. Faire réaliser les travaux dans de bonnes conditions**  
En tant que commanditaire, vous devez être disponible tout au long du chantier. Assurez-vous de la bonne réalisation des travaux.

**10. Assurez un entretien régulier**  
La pérennité du ravalement sera assurée par un entretien régulier : dépolluissage et démaquage, vérification des descentes d'eau et chéneaux, remise en peinture des menuiseries et ferronneries....



\*\*\*  
Le C.A.U.E. de la Moselle est à votre disposition pour vous conseiller et vous guider dans votre projet. Vous pouvez télécharger le guide : « L'organisation du ravalement de ma maison » sur le site [caue57.com](http://caue57.com). Il peut également vous être envoyé sur simple demande.

**HETTANGE-GRANDE**

**Une convention à l'étude pour la valorisation du cœur**

« Treize points étaient à l'ordre du jour de ce tout dernier conseil municipal de 2014. Mercredi dernier, c'est en effet dans la bonne humeur et autour d'un petit casse-croûte campagnard partagé avec le public présent, que le maire, Roland Balcerzak, a remercié tous les élus de la majorité et de l'opposition pour le travail en commun accompli toute l'année pour la ville. Ceci après avoir, au préalable, évoqué et approuvé à l'unanimité du conseil, les treize points inscrits au programme. »

« C'est tout d'abord à huis clos, comme le veut la législation, que les élus ont désigné les personnes admises à participer à l'adjudication des lots de chaise. »

Plusieurs autres points ont concerné des décisions de modifications budgétaires de fin d'année, des demandes de subventions au titre des réserves parlementaires ou encore des modifications de statut du personnel communal. Une subvention a d'ailleurs été sollicitée afin d'apposer une plaque commémorative sur le monument aux

Morts de la ville qui, jusqu'à maintenant, était dépourvu des noms des Hettangeois morts pour la France. Une liste de cent le concours de la Préfecture et de deux historiens, mais ce travail demande une certaine prudence pour une ville qui fut, durant l'histoire, tour à tour des deux côtés des lignes de front, a ainsi précisé le maire.

Le conseil s'est aussi penché sur le rapport financier de l'école de musique dont le déficit s'élève à 54 230 €, soit un peu plus que les prévisions de l'ancienne équipe municipale. Pour la majorité, il n'y a pas de tabou à évoquer le sujet d'une compétence communautaire de l'établissement même si cela est rendu difficile par le statut des professeurs de musique. « C'est un vieux débat récurrent qu'il nous faut aborder, en son temps, sans tension », a conclu le maire.

Enfin, Mathieu Petermann, premier adjoint, a présenté la future convention avec le conseil d'urbanisme de la Moselle



Les premiers coups de pioches dans la rue Charles-de-Gaulle pour établir un projet de valorisation du cœur de ville. Les premiers résultats sont attendus pour le deuxième semestre 2015. Les élus régulièrement informés de l'évolution de cette étude. En matière d'annon

**PLAPPEVILLE**

**Une micro-crèche de quatorze places créée**

Les points consacrés à l'urbanisme ont constitué l'essentiel du contenu de la dernière séance du conseil municipal, présidée par le maire, Daniel DeLaux.

« **Création d'une micro-crèche.** — L'assemblée, moins une voix contre et trois abstentions, a approuvé le programme de réalisation d'une structure multi-accueil de quatorze places sur le site du parc du Bieul, élaboré par un groupe de travail avec l'aide du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE). Les élus ont autorisé le maire à recruter un maître d'œuvre et à passer un marché d'œuvre et à passer un marché selon la procédure adaptée. »

« **Plan local d'urbanisme.** — Le dossier de modification du PLU sera mis à disposition du public en mairie pour une durée d'un mois, du 8 octobre au 7 novembre. Un registre sera ouvert afin de recueillir les observations. Un avis concernant la mise à disposition du public du dossier de ce dossier sera affiché sur le panneau d'affichage et sur le site internet ([www.communiteplappeville.fr](http://www.communiteplappeville.fr)). Le public pourra communiquer ses observations par voie électronique ([modificationplu.plappeville@orange.fr](mailto:modificationplu.plappeville@orange.fr)). »

« **Abris de jardin.** — L'unanimité. Les élus ont décidé la suppression de cette taxe qui se justifie par la disposition entre les sommes dues au titre de la taxe d'aménagement et le caractère accessoire des abris de jardin. Cette délibération est valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. »

« **Zone du Vieux Puits.** — La commune souhaite réaliser l'aménagement de la zone dite du Vieux Puits, sous maîtrise

publique, et envisage de confier les opérations d'acquisition foncières à l'EPFL et la réalisation de cette opération à un aménageur qui sera désigné suite à un appel d'offres. Les élus ont décidé d'autoriser le maire à signer la convention de mandat à la SEBL qui réalisera une étude de faisabilité, et d'inscrire au budget primitif 2015 les sommes provisionnelles de 13 000 € HT pour la maîtrise d'ouvrage et 70 000 € pour les différents intervenants extérieurs. »

« **Points divers.** — Moins de quatre voix contre, l'assemblée a décidé la mise en vente d'un immeuble composé de trois appartements situé place Vianson-Pons, et d'un terrain de 6,40 ha sis dans le parc d'Arrosaires. Les élus ont décidé de confier les travaux supplémentaires, prévus par l'entreprise Lingenheld, à la société de travaux de réfection au marché de travaux de la Croix-d'Orlé. pour un montant supplémentaire de 14 919 € HT. Les tarifs de location de la distillerie seront les suivants : 36 € la journée et 72 € la journée et demi-journée. »

« Suite à la demande d'un étudiant, le public pourra participer à un atelier d'urbanisme animé par le CAUE. »

« **Comptes de 1<sup>er</sup> octobre.** — À compter du 1<sup>er</sup> octobre, un commerce ambulancier s'installera une fois par semaine, place Thiam, pour vendre des pizzas et de la restauration rapide. Afin de pallier aux divers frais d'électricité et d'eau, il lui sera demandé par semaine la somme de 5 €. »

« La commune adhérent au groupement de commandes de gaz naturel avec Metz-Métropole. »

**URBANISME**

**L'architecte**

« A partir de quelle surface de faire intervenir un architecte pour les permis de construire ? »

Le seuil de recours obligatoire à l'architecte vaut pour une surface de plancher supérieure à 170 m<sup>2</sup>. Le calcul des taxes, notamment la Taxe d'Aménagement, se base sur cette surface.

Notez que s'il s'agit d'une construction à usage agricole, la limite est portée à 800 m<sup>2</sup>.

Si le projet comporte un bâtiment ayant deux destinations (agricole et habitation), l'intervention de l'architecte dépend du seuil réservé à chaque destination.

Rappelons que la surface de plancher est la surface de référence en urbanisme depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012. Elle correspond

**PETITE-ROSSELLE**

**CAUE**

Vous envisagez de construire, de restaurer, de modifier une habitation, un commerce, un local professionnel ? Afin d'aider dans les démarches lors de tous travaux touchant notamment à l'aspect extérieur de la propriété, la municipalité a conclu une convention avec le Conseil d'architecture d'HT...

**de ville**



Les travaux sont prévus pour la fin mars. Photo: archives RL

Les travaux de l'aménagement de la commune, si a été précisé que les travaux de la rue Charles-de-Gaulle débuteront autour de la fin mars 2015.

**HAGONDANGE**

# Amélioration de l'habitat : les travaux continuent

Depuis les élections de mars dernier, la ville poursuit sa métamorphose et s'est dotée de nouveaux moyens, en collaboration avec la communauté de communes Rives de Moselle.

**Urbanisme**

La Ville disposait déjà de nombreux moyens techniques et d'expérience pour lancer de grands chantiers, comme l'extension du complexe sportif évolutif couvert (Cosec) avec la salle de gymnastique d'une surface utile de 1 521 m<sup>2</sup>, ou encore, tout récemment, dans la zone du Bunner, avec le curage du canal usinier et le nouveau pont de la rue Gutenberg.

Elle s'est également dotée d'un service. À sa tête, Anne-Marie Le Pense, Adjointe à l'urbanisme et au développement économique, elle est aussi l'ancienne secrétaire générale de la délégation Grand Est de l'Association française de génie civil, chargée de la communication au sein du Cete (Centre d'études techniques de l'équipement) de l'Est et de la direction territoriale Est du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Elle explique les grands axes mis en route par la Ville, qu'elle a la charge de piloter.

**Rénover une habitation**

« Dans ce domaine, nous intervenons pour un particulier qui souhaite entreprendre des travaux d'amélioration ou de rénovation de son habitation. Il trouvera des aides financières mises en place par la communauté de communes Rives de Moselle, dont la ville de Hagondange fait partie. Même chose pour un ravalement de façade », précise-t-elle en

ajoutant : « Pour les travaux de ravalement de façades et d'isolation thermique, l'intervention d'un architecte, conseil du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) est obligatoire, mais gratuite pour obtenir la subvention ».

Par exemple pour un ravalement de façades d'une maison d'habitation individuelle, 25 %

du montant des travaux HT peut être subventionné, jusqu'à la somme de 2 000 €. Idem pour une subvention concernant une isolation thermique, mais dans la limite de 1 500 €. Et ce pour les propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs pour les habitations de plus de quinze ans.

En 2014, pas moins de cinquante et un dossiers ont été

Une quinzaine d'appartements sont en voie de finition, rue de Boussange. Photo: RL



Anne-Marie Le Pense, adjointe à l'urbanisme et au développement économique, est très optimiste quant au développement de la ville. Photo: RL

deux opérations sont lancées en collaboration avec LogiEst et Bati-gère. L'un de dix-huit logements, T1 et T2, et l'autre de vingt-quatre logements, T2 et T3. Il s'agit de programmes neufs, mais aussi de reconstruction et de requalification.

De même, un projet en accession à la propriété Temple II est en cours d'instruction, avec quatorze logements et quatre maisons doublées de quatre autres, en intervalles, dans le domaine des Jardins d'Eden.

À la cité encore, dans la zone de l'ancienne grange des logements de l'usine, vingt-deux logements, dont quatre maisons et dix-huit collectifs seront créés, alors que rue de Boussange, se termine la construction d'un collectif d'une quinzaine d'appartements, dans une opération privée.

Puis, à moyen terme, des opérations sont prévues en plein centre-ville, comme sur l'espace de l'ancienne station Shell, ou encore de l'ancien garage Opel, rue de Metz.

**Projets de logements**

« La Ville elle-même procède à un large tour d'horizon dans le domaine de la création de logements sociaux, assure Anne-Marie Le Pense. Alors que les réserves foncières s'amenuisent, nous n'avons donc pas droit à l'erreur. Cependant, à Hagondange-cité,

**intervient**

est-il obligatoire architecte pour établir R. D., Sarrebourg

à la somme des surfaces des planchers d'une construction de chaque niveau clos et couvert. Chaque niveau est pris en compte : sous-sol, rez-de-chaussée, étage, combles aménagés.

Vous retrouverez des informations utiles sur deux sites : [developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr) et [architectes.org](http://architectes.org)

Cette réponse est faite en collaboration avec le CAUE de la Moselle.

# PLEIN CHAMP SUR...

## PÉDAGOGIE

Le CAUE accompagne les écoles pour sensibiliser les jeunes à l'architecture et au cadre de vie. Cet accompagnement a plusieurs enjeux : amener l'enfant à devenir un acteur lucide, imaginaire et exigeant de son environnement.

Ces enfants seront demain les particuliers qui feront construire, restaurer une maison, et ils seront les décideurs de l'aménagement des espaces publics et de la construction des bâtiments. Par l'intermédiaire de ses professionnels architectes et paysagistes, le CAUE intervient dans les classes de tous niveaux (du cours primaire aux classes supérieures) souhaitant développer des sujets sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage.

### 1. Actions récurrentes avec des partenaires :

#### *Concours «Imagine ton cadre de vie idéal»*

Ce concours, organisé par la Sodevam en 2010 avec la DSDEN 57 et le CAUE de la Moselle, s'adresse aux classes de CM2 de la Moselle. Faute d'inscriptions suffisantes pour l'année scolaire 2013-2014, le concours a été reporté à l'année scolaire 2014-2015.

Le CAUE de la Moselle et la DSDEN 57 (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Moselle) poursuivent ce projet de sensibilisation au cadre de vie quotidien architectural, urbain et paysager par une approche sensible et ludique. (10 inscriptions en 2014-2015 plus déjà 5 inscriptions pour 2015-2016).



#### *A la découverte de son cadre de vie quotidien*

▲ Formation des enseignants

Dans le cadre de la finalisation en été 2014 du document «A la découverte de son cadre de vie quotidien architectural, urbain et paysager» pour les enseignants du 1er degré de la Moselle, et en partenariat avec la DSDEN et Canopé, une phase de diffusion et d'accompagnement de celui-ci auprès de toutes les circonscriptions de la Moselle est en cours dans le cadre de leur formation continue. Pour l'année scolaire 2013-2014, 5 circonscriptions et 90 écoles ont été concernées. (Pour information : 6 circonscriptions et 290 écoles sont en cours de formation pour l'année scolaire 2014-2015).

#### *Projet ANRU de la Côte des Roses à Thionville avec le service urbanisme*

Dans le cadre du projet ANRU du quartier de la Côte des Roses à Thionville, la

commune de Thionville nous a sollicitée pour témoigner sur nos différentes actions depuis la création du projet au sein d'un Comité de pilotage sur la Gestion Urbaine de proximité.

### 2. Actions ponctuelles :

#### *Vidéo Paroles d'experts sur le thème « Villes et territoires durables » avec Canopé*

Pour le site lorrain de «Repères DD» à l'attention du public éducatif au développement durable en Lorraine. Vidéo de quelques minutes intégrée à une série de 10 films. Le CAUE de la Moselle s'est positionné par rapport à la thématique de «Villes et Territoires Durables» et a présenté ses différentes missions. Ceci a été illustré avec un exemple de projet écologique local (à



▲ Ecole B. Rabas à Scy-Chazelles

Yutz le centre multi-accueil «Les Petits de l'Olympe») à travers le regard du Maître d'Ouvrage, du Maître d'Œuvre et de l'usager. Un atelier avec des élèves de cycle 3 (11 ans) a permis de sensibiliser par une approche sensitive et ludique à la thématique de l'isolation (expérience sur le principe de fonctionnement d'un isolant, jeu de devinettes sur les isolants écologiques, diaporama de maisons écologiques dans le monde).

### Réunion du Conseil des IEN de la Moselle

Le CAUE a invité l'Inspecteur d'Académie de Moselle Monsieur Chaleix, son Inspecteur Adjoint Monsieur Jaeger et tous les inspecteurs de la Moselle à effectuer leur Conseil des Inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN) à Scy-Chazelles dans notre centre de documentation afin de leur présenter et de leur

remettre officiellement et individuellement le document «A la découverte de son cadre de vie quotidien architectural, urbain et paysager». Était également invité Monsieur Neyrat, Directeur de Canopé (ancien Centre Départemental de Documentation Pédagogique, CDDP) représenté par Monsieur Foffano (Responsable de l'Ingénierie Pédagogique de Canopé). L'équipe de rédaction était constituée par des conseillers pédagogiques en Arts et en Éducation au Développement Durable de la DSDEN 57, une chargée de mission EDD du CDDP 57/CRDP Lorraine et une architecte du CAUE de la Moselle.

### Animations au périscolaire de Delme

L'étude de l'aménagement d'un espace d'évolution pour le périscolaire a été réalisée

pour et avec les enfants du périscolaire de 3 à 11 ans. A travers une sensibilisation des espaces immédiats, bâtis et paysagers avec une architecte et un paysagiste, les enfants ont fabriqué une maquette du périscolaire et proposé un aménagement pour son espace d'évolution en matériaux recyclés. Une présentation de leurs travaux a été exposée et expliquée lors d'un conseil municipal.

### Ecole élémentaire B. Rabas à Scy-Chazelles

«Comment l'architecture peut-elle être porteuse d'apprentissages?» Dans le cadre du programme scolaire, les élèves ont découvert leur village

## PLEIN CHAMP SUR...

à travers une approche sensitive et transdisciplinaire. Un travail spatial sur le terrain, se repérer sur des supports cartographiques variés (vue aérienne, carte IGN,...), a permis d'initier ce jeune public à la perception et à la compréhension de son cadre de vie quotidien.

### Ecole C. Hilaire à Metz-Queuleu

Les élèves de maternelle ont travaillé sur leur environnement quotidien dans et autour de l'école. Plusieurs séances ont été organisées sur : le corps dans l'espace comme échelle de mesure, les matériaux sains, l'approche du vocabulaire architectural par analogie avec des bonbons.

### ▼ Delme Animations au périscolaire



## PLEIN CHAMP SUR...

### LES PARTENAIRES

Avec l'Union Régionale des  
CAUE de Lorraine



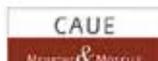
# CAUE

Les  
**Conseils d'Architecture**  
d'**Urbanisme** et de l'**Environnement**

sont des  
**associations**  
départementales,

qui accompagnent les  
**maîtres d'ouvrage** publics et privés.

N'hésitez pas à  
**consulter leurs conseillers** :  
architectes, urbanistes, paysagistes... !



Itinéraires de découverte  
architecturale et paysagère  
en Lorraine

Création d'une cartographie  
interactive portant sur la  
«découverte architecturale  
et paysagère en Lorraine».  
Accessible depuis le site  
internet de l'URCAUE  
Lorraine, cet outil est conçu  
à l'intention du grand  
public. Il proposera des  
itinéraires de découverte de  
la production architecturale,  
paysagère et urbanistique en  
Lorraine. L'internaute aura la  
possibilité de créer lui-même  
son parcours de visite ou de  
choisir un itinéraire préconçu.  
Dans un premier temps, les  
références présentées seront  
principalement issues de la  
production du XX<sup>ème</sup> siècle.

Journées de l'Ecoconstruction

Participation des CAUE 54 et  
57 les 17 et 18 octobre aux  
Journées de l'Ecoconstruction  
à Pont-à-Mousson.

Avec l'association internatio-  
nale RED (Ruralité Environne-  
ment Développement)

Rénovation énergétique  
de bâtiments construits  
après 1945 : colloque du 25  
novembre 2014 à l'Institut  
de Formation Sectoriel du  
Bâtiment à Bettembourg.



▼ Pont-à-Mousson Journées de l'Ecoconstruction



photo @Cimage André Claver



Retrouvez l'actualité et toute l'information  
dans les domaines de l'architecture,  
de l'urbanisme et de l'environnement  
sur notre site internet :

<http://www.caue57.com>



## PERSPECTIVES

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme  
et de l'Environnement de la Moselle

2, rue Jeanne d'Arc • CS 30001  
Scy-Chazelles • 57 161 Moulins-les-Metz Cedex

**Directeur de la publication** : Clément LARCHER

**Comité de rédaction** : Frédérique AUCLAIR, Sandra  
GASPARD, Françoise HAMPE, Guénaëlle LE BRAS, Bernard  
MAFFERT, Nathalie THEIS.

**Imprimerie** : L'HUILLIER S.A.

**Dépôt légal** : Avril 2015

**ISSN** : 1285-2376.

**Sauf mention contraire le crédit photographique est** : CAUE  
de Moselle. Imprimé sur papier recyclé écologique Oxygen.

## ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
Mercredi de 9h00 à 12h00